

d'amour et de foi, la Bénédiction Papale, avec l'Indulgence plénière pour tous ceux qui s'étant confessés et ayant communiqué, prieront selon ses intentions. Cette Indulgence s'étendra à tous ceux qui s'étant confessés et ayant communiqué, s'uniront d'esprit, en ce jour ou le dimanche suivant, aux pèlerins de Lourdes, et prieront selon les intentions de Sa Sainteté. Dans les sentiments les plus respectueux je me dis

Votre très humble serviteur

JEAN BRESSAN

Chap. Sec. de Sa Sainteté

*A Monsieur le Comte*

JEAN ACQUADERNI

Bologne

Tous les catholiques de tous les coins de la terre sont donc invités à se rendre à Lourdes, au moins en esprit, ce 11 février 1909 — jour de clôture du jubilé des apparitions, — sous la conduite du Père bien-aimé, du Maître infailible de nos âmes, du Vicaire de Jésus-Christ.

Pie X, en étendant à tout le monde catholique la fête de l'Apparition (11 février), en ouvrant avec tant de largesse le trésor des saintes indulgences aux Pèlerins et à ceux qui s'y rendent en esprit et par la prière, nous invite, nous excite par son exemple et par sa parole puissante.

A Lourdes nos âmes et nos cœurs, pour demander miséricorde pour nous-mêmes, pour ceux qui nous sont chers, et pour nos défunts bien-aimés.

A Lourdes, avec le Pape qui, par son entremise, rendra nos vœux plus agréés auprès de Marie.

A Lourdes, où se manifeste d'une manière si évidente la puissance divine de la Mère de Dieu et Notre Mère ; là où se trouve le trône de la Mère des Miséricordes, qui nous montre son cœur, qui nous appelle, qui nous ouvre ses bras, qui veut nous combler de grâces ; là où est la source des prodiges et des miracles.

Pour faire ce pieux pèlerinage spirituel, il suffit de s'unir par la pensée, par le désir, par le cœur, par la prière et par l'aumône, aux pèlerins qui auront le bonheur de se rendre à Lourdes, de toutes les parties de la terre.